

<http://www.snetap-fsu.fr/Congres-Arras-2014-Motion-CPE.html>



# Congrès Arras 2014 - Motion CPE

- Les Dossiers - Outils militants - Les congrès du SNETAP-FSU - 27<sup>ème</sup> congrès Arras 2014 -

Date de mise en ligne : mercredi 28 mai 2014

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Chaque congrès est l'occasion pour les [CPE](#) du Snetap de réaffirmer haut et fort, au travers des mandats, les principes et valeurs auxquels nous sommes attachés.

Chaque congrès est malheureusement également l'occasion de s'apercevoir que ces mandats portent sur les mêmes points. En effet, les conditions d'exercice de la fonction des CPE de l'[EAP](#) font invariablement l'objet des mêmes attaques et menaces issues de la méconnaissance pérenne de l'administration sur les problématiques de ce métier, et plus largement d'un service Vie Scolaire.

Aussi, les représentants du corps que nous sommes, réunis à l'occasion de ce congrès 2014 à Arras, réaffirmons que :

- la fonction de CPE, originalité du service éducatif français, a plus que jamais toute sa place dans nos établissements d'enseignement agricole dans une époque où crise et mal-être sociétal envahissent au quotidien les pratiques des équipes éducatives
- la présence, aux côtés du CPE, d'un corps de catégorie B comme les [TFR](#), est le gage d'une meilleure gestion de la partie administrative, du suivi des élèves, et des relations avec les familles
- la dotation d'[AE](#) ne saurait être inférieure au seuil minimal permettant d'assurer la continuité du service du début à la fin de semaine, et un encadrement nocturne suffisant en termes de sécurité notamment.
- la présence d'un(e) infirmier(ère) aux côtés de l'équipe vie scolaire est indispensable à la prise en charge des difficultés des élèves

Au vu de ces éléments, les bases de discussion sur les dotations des établissements ne sauraient être inférieures à :

- un CPE par site ; deux a minima dès qu'il y a un internat,
- un TFR vie scolaire par site,
- une dotation d'AE établie sur des critères clairs et définis en concertation avec les représentants des personnels.

En outre, l'accès à la fonction de CPE requiert une vraie réflexion pour que :

- des concours d'accès soient ouverts afin d'achever le processus de déprécarisation du corps
- la formation post-concours prenne la forme d'un véritable parcours de professionnalisation, sous forme d'un Master spécifique, délivré par l'[ENFA](#) ; qu'elle fasse toute sa place, à des modules communs de formation avec les enseignants, partenaires éducatifs quotidiens privilégiés des CPE, qui réaffirment ne pas aspirer à être absorbés par l'équipe de direction, conformément à leurs statuts.
- les TFR Vie Scolaire puissent évoluer vers le corps des CPE, et non vers un statut d'Assistant Ingénieur dont les contours et le sens échappent à toute logique.

L'évolution de carrière des CPE doit en outre faire l'objet d'une réflexion concertée ; quelles nouvelles perspectives d'évolution de carrière et d'avancement ?

Dans la mandature qui s'ouvre, nous nous attacherons à être des représentants proches des préoccupations de l'ensemble de nos collègues, par un suivi au quotidien des problèmes qu'ils rencontrent, mais également en se donnant tous les moyens nécessaires pour maintenir le niveau d'expertise de notre corps qui nous a permis jusque là d'être une véritable force de proposition.

C'est à ce titre que le Bureau National du SNETAP sera sollicité pour organiser, d'ici le prochain congrès, des journées d'étude sur le métier de CPE et ses évolutions, et plus largement sur la place de la Vie Scolaire dans nos établissements.